Huitième année. — N° 340 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 6 MARS 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Nous rappelons à nos lecteurs que « La Française » soutient pendant la guerre un groupe de femmes employées à la composition typographique et à l'expédition du journal.

C'est remédier au chômage et contribuer à la reprise de l'activité sociale que d'acheter chaque semaine, pour la modique somme de 0 fr. 05 « La Française » et de la faire acheter à ses amis.

Nous remercions nos nombreux lecteurs de l'accueil généreux qu'ils font aux jeunes filles chargées de la vente et de la propagande. Nous les engageons toutes les jeunes filles de France à s'associer à notre œuvre de progrès féminin en vendant elles-mêmes le journal.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

Les Femmes dans l'armée

Tandis qu'à Paris le commandement interdit l'usage des autos militaires aux femmes qui rendent, dans l'œuvre de secours aux soldats, d'éminents services, des femmes viennent d'être admises dans les cadres de l'armée anglaise.

La Française a signalé que, dès le début de la guerre, une Société s'était créée à Londres sous le nom de « Women's volonteer Reserve », ou Reserve de volontaires femmes. Patronnée par le lord-maire de Londres qui a présidé une de ses premières réunions à « Mansion House », cette société s'était donné le but de préparer méthodiquement des femmes pour tous les services pratiques de l'armée : signaux, transmission des ordres, télégraphie, cuisine de campagne, premiers secours.

La presse parisienne a fait le meilleur accueil au premier groupe important de reservistes anglaises qui, agréé par le Ministère de la Guerre, vient d'arriver au Havre pour entrer en fonctions. L'alliance franco-britannique a fait le miracle de rendre l'opinion publique française bienveillante envers un phénomène dont l'idée seule l'effarait, il y a quelques mois.

Mais, et rien n'est plus piquant pour l'histoire de l'opinion publique, une légende immédiatement s'est créée sur cet événement. Ouvrez tous les journaux, même les journaux anglais, qui l'ont annoncé et commenté. Vous y verrez que l'initiative de la « Women's volonteer Reserve » est unanimement attribuée aux suffragettes. Pour l'esprit simpliste de la foule et des journaux qui la représentent, seules des femmes ayant eu le courage de réclamer leurs droits en cassant des vitres pouvaient imaginer de s'enrôler comme soldats. Un de nos confrères, et non des moindres, précise :

« En Angleterre de turbulentes suffragettes n'ont pas pu se résigner au rôle trop démodé de sœurs de charité. Elles ont voulu, avant l'ambition d'être traitées en citoyens, agir au moins comme des citoyennes et elles ont formé deux régiments de 4 000 femmes destinées à assurer tous les services de l'armée qui peuvent leur être confiés. »

Un autre journal, non moins important et plus grave, publie un long commentaire dans la même note. Selon lui, les suffragettes anglaises, en établissant qu'elles étaient capables de se rendre utiles aussi dans les camps, ont voulu répondre aux adversaires du suffragisme qui prétendent refuser le vote aux femmes, sous prétexte qu'elles ne font pas de service militaire.

Toutes ces suppositions, affirmées comme vérités authentiques, sont, reconnaissons-le, fort logiques. Mais elles sont inexactes. Cette logique-là, c'est du roman.

Je ne dis point que parmi les huit mille soldates de « Women's volonteer Reserve », il ne se trouve aucune adepte du Vote for Women. Il est fort probable qu'un grand nombre d'adhérentes des groupements de *suffragistes* ou de *suffragettes*, de *constitutionnelles* ou de *militantes* se sont enrôlées dans l'armée nouvelle. Mais l'initiative n'appartient à aucune de leurs sociétés, ni à aucune de leurs chefs. La vicomtesse Castletreagh, l'honorable Mrs. Haverfield, voilà les noms des créatrices de « Women's volonteer Reserve ». Nous ne les connaissons point dans le mouvement féministe. En revanche, ni les Despard-French, ni les Pankhurst, ni les Pethick Lawrence, du côté suffragette; ni les Fawcett Gagret, Stanton Coit ou autres grands chefs suffragistes, ne figurent dans la nouvelle organisation militaire.

Nos lecteurs savent à quoi s'occupe une des plus actives sociétés de militantes, la *Women Freedom League*, présidée par la vénérable Mme Despard-French, dont nous avons parlé dans les derniers numéros. Ses œuvres multiples sont éminemment paisibles et douces. L'autre groupement *suffragettes* et les groupements suffragistes ont une action du même ordre.

Nos confrères ont raison, lorsqu'ils reconnaissent que l'enrôlement de formations féminines dans une armée de guerre est une conquête féministe. Ils se trompent lorsqu'ils y veulent voir une démonstration féministe.

L'origine de ce mouvement n'est point un désir de propagande doctrinaire. Elle est autrement profonde. Elle est dans le besoin naturel que des femmes ont ressenti d'utiliser leurs aptitudes naturelles. Ligotées par les conventions séculaires qui leur ordonnent de s'occuper à ce qu'on a décidé, une fois pour toutes, convenable à leur sexe, les femmes ne trouvent guère qu'en des circonstances exceptionnelles le courage de chercher chacune sa voie propre, la forme d'activité qui convient à ses dispositions individuelles. En temps ordinaire, ce sont les revers de famille qui jettent ainsi des femmes hors de la voie commune et transforment une petite bourgeoise ou une grande mondaine en spécialiste professionnelle. Hélas! trop souvent les chemins où la vocation mènerait les aspirantes sont ou fermés tout à fait, ou barrés à un point donné : celui où ils deviennent meilleurs. Les vaillantes qui ont forcé l'entrée des professions d'avocats, de médecins, et tant de femmes d'élite murées dans les postes inférieurs de l'Enseignement ou de l'Administration, tant d'autres encore arrêtées au seuil de la voie rêvée, le savent trop.

La guerre est pour les nations, ce que sont les revers de fortune aux particuliers. Elle bouleverse l'ordre établi. Elle crée pour le pays des besoins inconnus. Elle réveille les vocations et les énergies qui dormaient. Et si elles sont assez fortes, si la chance les sert, elle leur permet de faire leurs preuves.

Les Anglaises, qui, les premières aux temps civilisés, entrent régulièrement dans la carrière militaire, sont tout simplement — suffragettes, suffragistes ou autres, — des femmes ayant le goût des aventures héroïques et un don particulier d'activité physique.

Il a été écrit sur le livre social des destinées de la femme, que ces choses n'étaient point de la nature féminine, mais exclusivement de la nature masculine. Les femmes, en général, avaient fini par le croire et s'étaient laissé rogner les ailes, lier les jambes et déformer les pieds.

La « Women's volonteer Reserve » est une première revanche de la nature féminine, une première démonstration en masse, que parmi les femmes comme parmi les hommes, il est des « individus » nés pour l'action violente comme d'autres pour des besognes sédentaires.

Je ne parle pas au hasard, je fais de la logique tout comme nos chers confrères, mais de la logique sur des faits exacts. Car, si l'initiative des bataillons féminins n'a pas été prise par les apôtres d'une cause sociale qui, déjà avaient choisi leur voie et restent, en guerre comme en paix, attachées à des œuvres sociales, cherchez par qui elle a été prise. Qui est l'honorable Mrs. Evelina Haverfield, colonelle des régiments féminins? C'est déjà une héroïne des champs de bataille. Elle avait suivi les armées anglaises au Transvaal pendant la guerre des Boers. Elle y avait monté une ambulance pour les chevaux.

Bien avant le débarquement actuel, une première manifestation militaire des femmes anglaises avait été faite par une équipe d'infirmières à cheval pour les premiers secours, agréée par le Ministère de la Guerre, et qui s'est signalée aux terribles combats de Dixmude et d'Ypres. Il faut croire que celles là aussi avaient fait d'avance ailleurs leur apprentissage. Et personne n'ignore que, parmi les féministes mêmes, tandis que les unes écrivaient ou parlaient, certaines, en Angleterre, ne craignaient point d'installer sur un point ou un autre du pays des camps de propagande qui étaient de véritables formations de campagne.

Toutes ces Anglaises douées pour les entreprises héroïques ont le privilège de pouvoir, dans cette guerre, s'employer selon leur nature. Cela tient aux conditions de recrutement de l'armée britannique qui, dans le besoin présent, ont fait reconnaître par ses chefs la nécessité d'admettre tous les volontaires, fussent-ils femmes, et brisé ainsi une des barrières de la convention.

Mais quelqu'un a dit récemment de cet enrôlement féminin : « Voilà une chose qui ne se pourrait voir en France. »

Très probablement, elle ne s'y verra point pendant cette guerre. Dans un pays de conscription obligatoire, trop d'hommes qui ont, eux, le goût des services pratiques, les tiennent fermement pour que l'on songe à y appeler des femmes. Est-ce à dire que les aptitudes féminines soient différentes en France? Les journaux apportent tous les jours des preuves du contraire.

Vous avez lu cette admirable lettre de la femme d'un caporal mort au feu et cité à l'ordre de l'armée? Mme Marcelle Philippe terminait ainsi la plus simple, la plus noble page de patriotisme : « S'il fallait, à l'heure qu'il est, un régiment de femmes c'est par mille que l'on pourrait compter leurs enrôlements, moi en premier. » On a signalé la requête des femmes du Puy-de-Dôme qui rêvent de « voir l'Auvergne représentée sur le front par de vaillantes, solides et gaies auvergnates, » et s'offrent comme brancardières; on vient de publier une lettre de deux jeunes filles qui accepteraient, n'importe quels services et « prouveraient qu'elles sont aussi courageuses et disciplinées que les soldats ». Et nous recevons tous les jours des lettres d'infirmières se plaignant de ne pouvoir être admises dans les hôpitaux militaires, dont beaucoup n'acceptent pas les femmes.

Enfin et surtout, nous avons les admirables exemples individuels d'activité héroïque donnés par tant de Françaises dans les circonstances terribles où la guerre les a jetées.

En France aussi, si l'on voulait, on pourrait avoir des régiments féminins pour les services pratiques de l'armée.

On n'aura, nous devons l'espérer, pas besoin de vouloir. Aussi devons-nous, non seulement comme Françaises, remercier les soldats de la « Women's volonteer Reserve » des renforts qu'elles apportent aux armées alliées, mais les remercier, nous féministes, de prouver des capacités refusées jusqu'ici aux femmes, d'aider à rompre un nouveau barreau de la cage où les siècles ont enfermé l'activité féminine.

Jane Misme.

MISS WHITE,
une des infirmières à cheval envoyées au front pour les premiers secours.

NOTES D'ACTUALITÉ

La Responsabilité Maritale. — Oui, ces mots là se disent encore; cette expression qu'on avait le droit de croire périmée, peut encore être évoquée dans son sens le plus archaïque, avec sa valeur absolue qui justifie la « loi de l'homme ».

Certes, le moment n'est pas à la discussion. Ce n'est pas seulement sur les bancs de la Chambre que s'est faite l'Union Sacrée, elle existe entre tous les époux qu'un devoir cruel mais nécessaire a séparés, et, si elle a plus fortement resserré des liens étroits, elle a parfois fait le miracle de renouer des liens brisés. En un mot, jamais les femmes ne furent si près de leurs maris, que depuis qu'elles en sont éloignées.

Par ailleurs, elles ont renoncé momentanément à leurs justes revendications et se sont contentées, n'ayant pas encore *tous les droits*, d'assumer *tous les devoirs*. Et cela méritait mieux, me semble-t-il, que cette réponse du « berger à la bergère ».

Il s'agit, en l'espèce, du cantinier et de la cantinière. Dans l'ancienne armée, lorsque la cantinière avait transgressé la loi militaire, c'était son mari qu'on punissait, paraît-il.

Ce symbole de la responsabilité maritale est exhumé fort à propos et offert comme modèle aux autorités chargées de sévir contre les soldats coupables d'avoir « toléré » la visite de leurs femmes. Nos ennemis, qui se sont fait — nous le savons trop, hélas! — une spécialité de la manière forte, ont déjà établi un précédent. En cas semblable on assure que le soldat, mari de la délinquante, a été fusillé.

Chez nous, l'interdiction formelle des tentatives de « visites au front » n'a pas empêché certaines audacieuses de les renouveler. Notre sexe a donc eu le triste privilège d'occuper par son indiscipline l'attention du haut commandement, ainsi qu'en fait foi ce rapport d'un lieutenant-colonel, cité par *Le Temps*.

« Tant pis, dit-il, si les hommes n'ont pas assez d'autorité sur leurs femmes pour se faire obéir d'elles *comme le prescrit le Code civil*. Ils seront rendus responsables de leur désobéissance. »

Voici donc où nous en arrivons de par la faute de quelques-unes? Les extrêmes se touchent, et alors que, matériellement et moralement, les femmes démontrent tous les jours leur utilité civique, alors que le pays tout entier leur est redevable de sa vie intérieure, voilà ce qu'il faut s'entendre dire?

Oh! Mesdames, ne seriez-vous pas sages, vous que votre amour conjugal excessif ne sut pas garder au foyer, obéissantes comme des soldats aux ordres *de leurs* chefs, qui devinrent ainsi les *nôtres*, et crûtes-vous, vraiment, qu'il vous serait beaucoup pardonné parce que vous aviez promené cet amour sur les grands chemins du front? Rentrez en vous mêmes, maintenant, et songez mieux. Songez à la « grand pitié du royaume de France » où tant de femmes portent si noblement les plus cruels des deuils, ceux qu'aucun adieu ne consola, et songez aussi que ces folies héroïques à la Roxane ne font pas de mal qu'à vous, ce que vous acceptiez sans doute, mais qu'elles retombent sur cet objet si fort et si mal aimé, votre soldat justiciable de la loi formelle. N'oubliez pas, enfin, que votre manquement personnel à la discipline volontaire, premier devoir de guerre des femmes, est cause de cette honte dont on menace toute une classe d'êtres raisonnables : la mise en tutelle antique, représentée par la Responsabilité Maritale.

Odette Bussard.

La Défense des Petits Indésirés

Consultera-t-on les femmes?

Il y eut autrefois une Commission qui voulut lutter contre la dépopulation. Nulle femme, nulle mère, nulle éducatrice n'en fit partie et il y eut plus d'un sourire ironique.

Aujourd'hui, la question des petits « indésirés » a éveillé l'attention du pouvoir. Des projets sont à l'étude; un certain nombre de dispositions légales seront prises, réglant le sort des enfants qui vont naître.

De pauvres femmes attendent dans l'angoisse et les larmes!... Quel réconfort déjà pour elles, si elles pouvaient se dire : « Des femmes, des mères comme nous seront appelées à donner leur avis sur notre malheur... Elles, au moins, comprendront notre souffrance; elles imagineront notre misère et nos craintes de l'avenir. Parmi ces hommes qui voudront nous aider, elles parleront de pitié et aussi de justice et nous savons qu'elles trouveront en leur cœur, en leur sens pratique aussi, la solution la meilleure. C'est déjà nous prouver la sincérité du secours que d'appeler à en discuter nos sœurs plus heureuses et d'autant plus attendries par notre douleur. »

Il y a certainement des moyens d'appeler des femmes dans les Commissions qui délibèrent. Les compétences ne manquent point et des noms viennent tout naturellement à l'esprit : le Conseil national n'a-t-il point une section de Législation? Une section d'Assistance?

Vous verrez que, si elles ne le demandent point, nul ne songera aux femmes dans ces questions qui intéressent presque exclusivement la femme et l'enfant! Il est si naturel d'oublier celles qui s'oublient elles-mêmes!

Pauline Relbour.

POUR SAUVER LES HÉRITAGES DE NOS SOLDATS

Premier résultat de notre campagne

Nos lecteurs se rappellent sans doute l'article signé Jean Pax, paru dans le numéro du 5 décembre 1914, de *La Française*. Nous avons dit dans le numéro du 13 janvier 1915, quelle initiative la Ligue des droits de l'homme avait prise à la suite de cet article. Dans l'appel adressé par M. Ferdinand Buisson au Ministre de la Justice, le Président de la Ligue des Droits de l'Homme demandait à M. Briand, selon les conclusions de M. Jean Pax :

1° Que des instructions ministérielles soient données aux juges de paix pour une application plus étendue des lois concernant les habitations à bon marché;

2° Une loi nouvelle pour l'extension des dispositions précédentes.

Le Ministre de la Justice vient de donner satisfaction à la première demande, en adressant une circulaire aux procureurs généraux.

Nous donnerons dans le prochain numéro un article de M. Jean Pax, à propos de cette circulaire.

Les Femmes pendant la Guerre dans l'Administration municipale

A LYON

Dès les premiers jours de la guerre, les femmes, employées titulaires dans les différents services administratifs de la ville, ont vu leur travail et leur responsabilité augmenter. La journée de travail a été augmentée de 1 h. 1/2 à 2 heures. Dans certains services même, une permanence du dimanche a été tenue par des femmes.

En ce qui concerne le rôle rempli et l'aide apportée par les femmes étrangères à l'Administration, on doit signaler l'attitude vraiment dévouée des institutrices qui, pendant les vacances scolaires, ont occupé des postes dans les mairies et dans différents autres services, et cela au titre de volontaires.

D'autres femmes encore, déplacées par suite des circonstances, ont accepté des salaires très minimes pour assurer, avec conscience et grande assiduité, le travail qui était exécuté auparavant par des employés titularisés et mobilisés dès le début de la guerre.

En résumé, les femmes ont fait leur possible, dans la mesure de leurs capacités, pour remplacer ceux qui sont partis libérer et défendre le sol français contre l'invasion.

M. Bubin-Matthey.

RÉPONSE
aux Détracteurs d'une Œuvre d'Intérêt national moral et pratique

La Française a déjà parlé de la belle œuvre réalisée au 16e arrondissement pour obtenir des femmes recevant le secours de chômage un peu d'ouvrage pour nos soldats.

Cette organisation a un double but : tout d'abord de permettre aux Françaises sans ressources de faire, elles aussi, un effort pour nos défenseurs, effort qu'elles ne pourraient pas donner s'il leur fallait acheter la laine ou les tissus nécessaires à la confection des objets utiles au front; ensuite de contribuer par une organisation méthodique à ne pas laisser considérer le secours de chômage comme un secours de bienfaisance, mais bien comme une aide momentanée qui n'a de raison d'exister que faute du travail habituel. Enfin il importe que ce secours donné par la Nation retourne pour une part, si minime qu'elle soit, à la Nation, sous forme d'objets indispensables à nos défenseurs.

A l'heure actuelle, l'œuvre fonctionne admirablement : environ 1 500 ouvrières sont inscrites et travaillent pour les soldats.

Des résultats aussi satisfaisants devaient soulever quelque jalousie, quelques critiques, et des personnes « désintéressées » de même que le journal l'*Humanité*, ont cru devoir protester en faveur des pauvres femmes exploitées par ce quartier riche et sans cœur.

Voici ce que dit l'« Humanité » :

« Pour ces 50 francs par mois (secours de chômage) il faudra donc que ces femmes travaillent. Mais jusqu'à concurrence de combien de gilets, chemises et caleçons? qui les évaluera, qui décidera qu'elles en ont assez fait pour cette somme? Ou bien devront-elles travailler tout le mois » etc.

M. Snell, l'auteur de l'article, s'indigne de « la menace » faite à l'ouvrière de lui supprimer le secours de chômage ou de le lui diminuer si elle ne vient pas travailler.

Il est très regrettable que M. Snell ne se soit pas rendu à la mairie du 16e arrondissement et n'ait pas fait une enquête indispensable et loyale avant de publier un pareil article. Il aurait pu constater : 1° que toute femme chargée de famille ou souffrante est renvoyée sans travail; 2° qu'aucune femme ne se plaint et qu'au contraire toutes sont heureuses de rendre un léger service — léger, en effet, puisque le travail donné chaque semaine à l'ouvrière, peut s'évaluer comme façon à environ 0 fr. 60 ou 0 fr. 80, c'est-à-dire que pour les 50 francs reçus par mois, l'ouvrière *donne* environ pour le Pays de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 de travail.

Pour conclure, ajoutons que M. Snell et les personnes protestataires déclarent la circulaire d'appel du maire « inadmissible et illégale ». Pour rassurer ces « défenseurs des femmes opprimées » et calmer leur émotion, nous citerons ici un extrait de la circulaire de la Préfecture de la Seine (25 janvier 1915) approuvée par le Ministre du Travail, M. Bienvenu Martin :

ARTICLE 5. — L'allocation est de 1 fr. 25 par jour pour la personne qualifiée chef de famille, que cette personne soit célibataire, mariée ou veuve. Cette allocation est majorée de 0 fr. 50 par enfant au dessous de 16 ans et par personne à charge habitant sous le même toit.

Les taux ci-dessus constituent un maximum et les commissions restent, suivant les circonstances, libres d'attribuer des allocations inférieures, de réduire et de supprimer les allocations primitivement accordées.

La Commission peut subordonner l'octroi ou le maintien de l'allocation de chômage à la prestation de certains travaux à effectuer, soit dans des ouvroirs ou ateliers de charité, soit à domicile.

C. B.

Une Réunion en faveur des Alsaciens-Lorrains

Le Comité de l'Association pour l'Aide fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains, s'est réuni dimanche dernier, au Musée social. Le public avait été invité à venir écouter l'abbé Wetterlé et M. Henri Lichtenberger parler de l'âme alsacienne. Il avait été convoqué pour 15 h. 30, mais comme il ne voulait rien perdre de ce qu'il allait entendre, il vint dès le commencement de l'après midi s'installer rue Las Cases et il attendit avec patience. Les messieurs avaient fait une ample provision de journaux; les dames avaient apporté leur laine et leurs aiguilles, si bien que la salle était au grand complet quand la présidente, Mme de Witt-Schlumberger, ouvrit la séance. Elle

exposa d'abord le but de l'œuvre : habiller les Alsaciens-Lorrains évacués ou réfugiés, leur procurer du travail chaque fois que cela est possible ; les placer par petits groupes en mettant dans chaque groupe un homme parlant le français, pouvant servir d'interprète ; puis organiser là où ils n'existent pas encore, ou les compléter là où ils sont organisés, des cours permettant aux enfants comme aux adultes de commencer à apprendre la langue qui bientôt va devenir pour eux la langue nationale.

C'est le côté matériel. Il y a encore un côté moral important. Les Alsaciens-Lorrains ont payé en 71 la rançon de la France, la guerre actuelle leur apporte de nouvelles souffrances ; il faut essayer, chaque fois que nous le pouvons, d'adoucir leur sort pour qu'ils sentent bien notre affection pour eux, qu'ils soient sûrs de notre cœur et qu'ils comprennent dès maintenant la joie que nous aurons de les voir rentrer dans la grande famille française. Pour cela nous devons nous unir, hommes et femmes. Ce sont les mères qui en Alsace, ont entretenu, au foyer l'amour de la France. Ce sont elles qui ont enseigné aux enfants l'idée de la Patrie et la haine de l'oppresseur.

L'association qui vient de se fonder, n'aurait pas pu être menée à bien aussi rapidement, n'aurait peut être même pas pu exister sans l'Union française et ses groupes. C'est parce que Mme de Witt-Schlumberger savait sur quelles collaborations dévouées et intelligentes elle pouvait s'appuyer, qu'elle a entrepris l'organisation de cette œuvre si vaste.

Mme de Witt-Schlumberger est d'ailleurs aidée dans sa tâche par les sympathies qui viennent des milieux les plus différents. Elle annonce l'adhésion de M. Raymond Poincaré qui, de la Meuse, a envoyé un chèque de 500 francs. Le Ministre de l'Intérieur donne son appui à l'Association, il écrit :

Paris, 23 février 1915

Madame la Présidente,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'avez fait part de la constitution, sous votre présidence, d'une Association pour l'Aide fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains.

« Vous avez bien voulu me prier en même temps de vous autoriser à demander à mes Services leur aide ou leurs conseils, chaque fois que les circonstances vous obligeraient à les solliciter, et vous avez ajouté que la bienveillance de mon Administration pourrait faciliter à votre œuvre l'exécution de la tâche que vous vous proposez de poursuivre.

« Je m'empresse, Madame la Présidente, de vous donner l'assurance que mes Services et moi-même serons toujours heureux de vous prêter leur concours pour la réalisation du but entrepris par votre Association.

« Ce but s'identifie dans une large mesure, avec celui que mon Administration a poursuivi et réalisé dans cet ordre d'idées depuis le début de la guerre, mais l'intervention de votre Association me paraît susceptible d'y apporter un complément très utile.

« Je vous autorise donc très volontiers, Madame la Présidente, à vous mettre en rapport avec MM. les Préfets des départements dans lesquels se trouvent des groupes plus ou moins nombreux d'Alsaciens-Lorrains, réfugiés ou évacués, pour examiner avec eux dans quelles conditions l'intervention locale de votre œuvre pourrait s'exercer, en vue de donner les meilleurs résultats.

« Vous voudrez bien trouver ci-inclus la liste des départements où se trouvent actuellement, en nombre plus ou moins élevé, des Alsaciens-Lorrains réfugiés ou évacués.

« Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

« *Le Ministre de l'Intérieur*,

« Signé : MALVY. »

L'abbé Wetterlé, qui a visité de nombreux camps de concentration, décrit l'existence des camps. Au début de la guerre les Alsaciens-Lorrains étaient mélangés aux immigrés allemands, car il avait été impossible de séparer les Alsaciens-Lorrains d'origine française des immigrés, au moment de l'évacuation. Les Alsaciens ont souffert de cette promiscuité, car il était nécessaire, tant que le tri n'a pas été fait de les soumettre au même régime que les austro-allemands. Maintenant les commissions du Ministère de l'Intérieur ont fait la sélection, les vrais Alsaciens sont munis d'une carte d'identité tricolore et nous pouvons nous occuper d'eux. Il faut surtout leur procurer du travail. Ils sont naturellement laborieux, il ne faut pas qu'ils perdent cette bonne qualité pendant leurs séjour ici. Ils ne feront pas de concurrence à nos ouvriers puisqu'ils repartiront chez eux à la fin des hostilités ; ils entretiendront au contraire la vie industrielle et économique de la France.

M. Henri Litchtenberger ne se contenta pas d'envisager le présent. Avec toute la maîtrise d'un homme habitué à étudier les textes avec méthode, à les mettre dans les éclairages les plus divers pour en mieux extraire le sens caché, il parla du complexe problème de notre réinstallation en Alsace. Tous les pays du monde sont infestés d'allemands ; il y en a, c'est bien naturel, plus en Alsace qu'ailleurs et il faudra compter avec les nombreux immigrés de là-bas.

Pour M. Blumenthal qui succéda à M. Lichtenberger, la question est beaucoup plus simple. Il sera parfaitement inutile de s'inquiéter des immigrés, car le sentiment français enfoui dans l'âme alsacienne est si intense, il s'exprimera avec tant de force et d'allégresse, qu'aucun sou discordant n'osera se faire entendre.

Le public qui pendant toute la séance avait manifesté une sympathie très vive, laissa déborder son émotion, salua les paroles de M. Blumenthal par de frénétiques applaudissements. De nombreuses adhésions recueillies à la fin de la séance soulignèrent avec éloquence le succès de la réunion.

Nous commencerons dans le prochain numéro, en feuilleton, la publication de la conférence de Mlle Bourat, inspectrice du travail, sur : « La lutte contre le chômage ».

Nous donnerons ensuite un important résumé de celle de Mme Pauline Rebour, sur : « Les Sociétés Féministes pendant la guerre. »

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Mlle Canton-Bacara. A fait preuve, comme infirmière-major de la Société française de secours aux blessés militaires, à l'ambulance de V..., des plus belles qualités. D'un dévouement inlassable pour les ... blessés recueillis à cette ambulance, Mlle Canton-Bacara a montré le plus grand courage, non seulement en séjournant plusieurs mois dans une zone battue journellement par l'artillerie allemande, mais encore en allant de sa propre initiative relever des blessés sous le feu le plus violent ; a rendu, en outre, les plus grands services à la cause française pendant l'occupation allemande.

Mlle Geneviève et Jeanne de Maistre. Sous la direction de Mlle Canton Bacara, se sont pliées avec abnégation à toutes les tâches que comporte le soin des blessés : sont restées fidèles au poste périlleux que leur dévouement avait choisi depuis le début de la guerre, malgré l'occupation allemande et le bombardement ininterrompu qui l'a suivie.

A l'ordre de la 18e région

Voici le relevé de la citation à l'ordre de la 18e région, de Mlle Hervais, de qui nous avons annoncé déjà qu'après avoir obtenu une médaille en or des épidémies, elle était morte de la fièvre typhoïde.

Ordre Général N° 13

Mlle Hervais, infirmière-major de l'hôpital auxiliaire n° 32, à Saint-Jean-Pied-de-Port, est décédée le 12 janvier, d'une fièvre typhoïde contractée au chevet des malades qu'elle soignait avec un inlassable dévouement depuis le début de la guerre.

Le général commandant la 18e région s'associant, au nom des troupes sous ses ordres, au deuil qui atteint la Société Française de Secours aux blessés militaires, cite à l'ordre de la région, Mlle Hervais. Sa mort ajoute une ligne glorieuse à la liste déjà longue des admirables infirmières qui s'efforcent de conserver à la Patrie ses défenseurs et succombent dans cette lutte avec le même courage que le soldat sur le champ de bataille.

Signé : Général LEGRAND.

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Le 27 février, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de Mlle Seiler, âgée de vingt et un ans, infirmière volontaire, décédée à l'hôpital militaire de Béthenans, des suites d'une fièvre typhoïde contractée en soignant des soldats à l'ambulance de Dannemarie (Alsace).

Le ministre de la guerre lui avait décerné une médaille d'or.

Le directeur du service de santé de la place lui a fait rendre les honneurs militaires, comme à un soldat mort au champ d'honneur.

CROIX ET MÉDAILLES

Par décision du 23 février 1915, le ministre a accordé une médaille d'honneur des épidémies en argent à Mme Voisin, infirmière à l'hôpital complémentaire 93, d'Antrain (Ille et Vilaine), en donnant ses soins à un malade atteint de fièvre paratyphoïde, compliquée d'abcès multiples, a contracté une maladie similaire mettant ses jours en danger.

La "Française" et l'Exposition-Vente

ORGANISÉE

PAR LA DÉFENSE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

La Française se préoccupait activement des femmes artistes pendant la guerre et aurait eu le désir d'organiser une exposition-vente dans le but d'aider les femmes peintres et sculpteurs.

Notre correspondante, Mme C. de Jong van Beek e Donk, membre de l'Association syndicale de la Presse Etrangère, nous ayant signalé l'Exposition-vente organisée par le Comité de Défense des Professions libérales, Secrétariat général, 28, rue Monsieur-le-Prince, *La Française* s'est entendue avec le président, M. Gineste, et avec Mme Anna Téri, présidente de l'Exposition, qui ont bien voulu réserver des places aux exposantes recommandées de *La Française*.

L'exposition aura lieu du 14 au 28 mars, Galerie des artistes modernes, 19, rue Caumartin. Le produit de la vente sera remis directement aux artistes.

Le Comité a émis des bons de souscription de 10 francs dont chacun donnera droit à l'un des objets exposés ou à une valeur équivalente de ces objets ; la réunion de 2, 3, 5, 10, etc., bons de souscription donnera droit à un objet d'art estimé — très au-dessous de sa valeur, étant données les circonstances actuelles — 10, 30, 50, 100 francs, etc.

D'accord avec l'autorité militaire, le Comité organise une Tombola alimentée par les œuvres exposées, celles-ci choisies parmi celles qui ont le plus de valeur, de telle sorte qu'il ne puisse être remis aux gagnants que des œuvres de grand prix.

Le Ministère des Beaux-Arts a tenu à encourager l'Exposition organisée par le Comité des Professions Libérales ; plusieurs des œuvres exposées sont déjà acquises par l'Etat.

On peut se procurer les bons de souscription, 28, rue Monsieur-le-Prince.

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui voudraient participer à cette œuvre de solidarité, et profiter en même temps des avantages exceptionnels qu'offrira la vente, à souscrire le plus prochainement possible car le nombre des bons est limité.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés actuellement en déplacement, de nous faire connaître leur nouvelle adresse, en même temps qu'ils renouvelleront leur abonnement.

La poste fait suivre les reçus mais ne nous indique pas au retour l'adresse complète où ils ont été payés. De plus, nous ne pouvons, nous, sans l'avis précis de l'abonné, juger si le déplacement est de longue durée ou pour quelques jours.

Les changements d'adresse au renouvellement de l'abonnement sont faits gratuitement.

Activité féminine à l'Étranger

Les Anglais préfèrent pour le travail agricole des enfants de 12 ans aux femmes

La répugnance qu'ont nos amis anglais pour le travail des femmes, fait qu'on préfère remplacer les cultivateurs partis au front par des enfants que de faire appel aux femmes. On a pris dans plusieurs comtés des petits garçons de 12 ans, dont on est obligé d'interrompre la scolarité, pour les occuper aux champs en leur payant un léger salaire. Cette question a fait l'objet d'un débat au Parlement, mais il semble en ressortir que la chose dépend plutôt des administrations locales que du gouvernement. Cependant une délégation socialiste, dont Miss Laurence doit faire partie, doit aller trouver le premier ministre pour l'interviewer à ce sujet et pour protester contre l'emploi d'enfants ayant l'âge scolaire dans l'agriculture ou l'industrie.

Les Anglaises d'Orient

Il paraît, d'après le *Common Cause*, que les femmes indigènes de l'Inde s'associent dans le but d'envoyer des douceurs à ceux qui combattent en France. Les dames de Delhi, hindoues ou musulmanes, ont organisé des réunions, prononcé des discours, formé des commissions, et recueilli de l'argent pour acheter des habits. A Bombay, des dames strictement soumises au « purdah » s'occupent cependant ensemble à des travaux d'aiguille. Mais le fait le plus frappant est que la Rani de Vizianagran a écrit personnellement à plusieurs femmes notables en les priant de l'aider à fonder une « Ligue des Indiennes loyalistes ». La devise de la nouvelle société sera : Loyalisme envers le Rajah de Grande-Bretagne.

Une lettre envoyée de l'Inde au même journal annonce que des fermières ont eu l'idée généreuse et pratique de semer des quantités de légumes pour en obtenir des graines et les envoyer aux cultivateurs belges quand ceux-ci reprendront possession de leurs terres. Il y a donc actuellement des champs belges en Orient.

A. B.

Les Gagne-Pain de la Femme

Concours

Le Ministre de l'Agriculture, sur la proposition du directeur de l'enseignement et des services agricoles, a décidé que les concours d'admission à l'Ecole supérieure ménagère de Grignon n'auront pas lieu en 1915.

Dame sténo-dactylographe à la Préfecture de la Seine. — Date probable : avril 1915. — Age : moins de 30 ans. — Traitement : 1800 à 3.000 francs. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame sténo-dactylographe dans les bureaux des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. — Date probable : 2e trimestre 1915. — Age : 18 à 30 ans. — Traitement : 1.200 à 2.400 francs. — Indemnités de résidence : 600 francs. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

ÉCHOS

Me Henri Robert, bâtonnier de l'ordre des avocats, a fait dimanche dernier, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une conférence sur « Paris en temps de guerre ».

Ses éloges ont été d'abord aux « femmes » de Paris, qui donnèrent l'exemple du courage intime et de la bonne humeur.

***

Une jeune fille de 15 ans, pensionnaire à Neuilly, prise d'enthousiasme à la lecture des exploits guerriers de certaines femmes russes, s'était rendue à pied, habillée en fantassin, à Versailles, et avait trouvé moyen de se glisser dans une des autos militaires. Arrêtée et conduite au commissariat, elle fut renvoyée à sa pension après une bienveillante semonce.

***

Mme la marquise de Ganay, après avoir affirmé qu'elle n'est nullement féministe, réclame « très haut » (dit-elle) l'Egalité devant la Loi, reconnaissant que « les femmes sont vraiment exploitées dans notre société moderne ». Elle se dit encore « certaine que les lois contre l'alcoolisme et les lois d'hygiène et d'apprentissage seraient réglées depuis longtemps si les femmes votaient.

Que dirait donc de plus Mme de Ganay si elle était féministe ?

***

On sait qu'une princesse russe, Marie-Alexandrovna Sviatkhowskoi, mariée à l'ex-ambassadeur d'Allemagne en Italie, M. de Flotow, a demandé le divorce sans en donner d'autre raison que son désir de recouvrer la nationalité russe. D'après un journal italien, ce cas de séparation pour cause de différence de nationalité ne serait pas unique, surtout à Rome, où les ménages internationaux sont particulièrement fréquents.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE

A PARIS ET EN PROVINCE

L'Œuvre des petits Orphelins de la Guerre

A MARS ILLE

La fatale nouvelle est arrivée. Le père « est mort pieusement pour la patrie ». Malgré la gloire de cette mort, la jeune veuve sanglote, les petits, trop jeunes pour comprendre, pleurent aussi, gagnés par la douleur de leur maman.

L'avis est officiel : pas de doute, hélas ! Il ne reviendra plus au foyer l'époux chéri, le père laborieux, qui assurait le sort de sa famille. On ne reverra plus le cher visage une dernière fois. On n'aura même pas la consolation de porter des fleurs sur sa tombe si lointaine et si incertaine aussi ! Au moins, par respect pour la mémoire du cher disparu, il faut vêtir de deuil la mère et les petits orphelins. Mais l'argent est rare au logis de l'ouvrier. Grâce à l'allocation que l'Etat conserve aux familles des soldats tombés au champ d'honneur, les pauvres enfants ne souffriront pas de la faim, à condition que la veuve ne distraie rien de la petite somme qui doit assurer le pain de chaque jour. Alors, comment se procurer les habits sombres qui remplaceront les riantes couleurs dont on pare l'enfance, même dans le peuple ? A Marseille, l'Œuvre des Orphelins de la guerre donnera aux pauvres petits la livrée de deuil. Elle leur dit :

Viens ici, toi, qu'il faut déjà vêtir de noir,
Toi dont le père est mort pour la sainte Espérance,
Viens, nos mains te feront plus émouvante à voir,
Pauvre jeunesse en deuil, deux fois chère à la France.

Pauline Plan.
Institutrice, Sœur Aînée.

Elle a été créée le 27 novembre, à l'Ecole supérieure « Edgar Quinet ». Par la voie de la presse, la Directrice demandait des lainages et des draps noirs, des flanelles grisaille, des vêtements confectionnés neufs ou à l'état de neuf et des toiles blanches pour la veillée, car nombreux sont les tout petits privés de leur père, sans compter ceux qui vont naître prochainement dans les larmes. Le personnel tout entier de l'Ecole s'inscrivit en tête des donateurs. Mme Schrameck, la distinguée femme du préfet des Bouches-du-Rhône, d'une générosité inépuisable, envoya dès la première heure une pièce d'étoffe, d'autres suivirent. Un article émouvant de M. André Négis, dans le *Petit Provençal*, fit affluer flanelles et lainages. Comme les étoffes, la confection ne coûta rien. Des Sœurs-Aînées (Association des Anciennes élèves de l'Ecole) mariées et mamans (le cœur des mères est si compatissant !) des Sœurs-Aînées jeunes filles, viennent tous les jours à l'Ecole tailler, préparer le travail, avec les maîtresses de couture, Mme et Mlle de la Souchère, de vraies fées, qui savent le secret de faire du neuf avec du vieux. Les élèves actuelles prêtent leur concours le plus actif, le plus dévoué. Non seulement on travaille sérieusement aux leçons de couture, mais le soir on emporte chez soi le vêtement commencé, même 2, 3 vêtements, car la maman, la tante, la voisine, veulent coudre pour les petits orphelins de la guerre. Aussi le petit magasin improvisé s'est empli par enchantement. Dans une salle du rez-de-chaussée, près de la porte, pour que les pauvres petits soient plus tôt rendus, les vêtements s'empilent par tailles : la lingerie, la bonneterie, les jupes et les culottes, les robes des fillettes, les chemises, les pantalons des garçonnets et les tabliers d'indienne noire à fines raies blanches espacées qui, dans la Provence, caractérise le deuil de père ou de mère. Des pèlerines à capuchons pour les garçons, des manteaux pour les fillettes, sont suspendus aux murs. Avec les morceaux de drap tombés de la coupe des vêtements et un peu de crêpe, une Sœur Aînée a fait de très savants chapeaux de fillettes et de simples bonnets de police pour les garçons ; tout ce qu'il faut enfin pour vêtir décemment des enfants.

Et les petits sont venus, accompagnés de leur maman en larmes ! — Quelle triste théorie ! Voici les trois premiers, Jean, 6 ans ; Marie, 4 ans ; André, 2 ans ; la mère, 30 ans ! Le père préposé d'octroi. Ce n'est pas avec son modeste salaire que la veuve a pu réaliser des économies. Ces enfants, très propres, très mignons, ont été habillés complètement et gâtés par les élèves qui les ayant aperçus à la récréation, les ont comblés de friandises. La fillette, déjà grave, a remis à sa maman une poignée de sous qu'on lui avait donnés : « Tiens, maman, pour acheter du pain ».

D'autres ont suivi. Voici une pauvre marchande des rues. Elle a 5 enfants et attend le 5e. Les jambes enflées la retiennent au logis. Elle n'a pas trop de l'allocation pour faire vivre sa maisonnée. L'appétit d'Auguste et de Thérèse, 10 à 12 ans, ne se contente pas des 0 fr. 50 que leur alloue l'Etat. « Figurez-vous, dit la mère, qu'à eux deux, ils me mangent (sic) douze sous de pain ». Heureusement, les plus petits sont moins exigeants. Les quatre enfants ont été vêtus et on prépare la layette pour celui qui va naître. En 25 jours, 112 orphelins, dont l'âge varie de quelques mois à 8 ans, rarement plus, ont été secourus. On leur a distribué 721 vêtements. Dès leur arrivée, sur le vu de l'avis de décès et du livret de famille, les enfants sont habillés. Ils reçoivent un petit trousseau 4 ou 5 pièces pour les garçons, 7 à 8 pour les filles, suivant les besoins. Si une pièce manque, on prend les mesures et deux jours après, le vêtement est livré. Nous pouvons servir nos petits clients. Notre magasin, très bien pourvu, s'est enrichi des janvier d'un lot important de vêtements, que les élèves ont confectionnés chez elles, pendant les vacances de la Noël. Notre œuvre a rendu des services à des familles très intéressantes. On vient à nous de tous les coins de la ville. Il est regrettable que nous ne puissions accueillir à cause des frais pour envois de colis, des demandes émanant de veuves étrangères à la ville et même au département.

Ces demandes ne sont-elles pas une indication ? Pourquoi ne créerait-on pas dans d'autres villes, comme à Marseille, le vestiaire des petits orphelins de la guerre ? Les ouvroirs, où se pressent tant de femmes riches et généreuses, tant de femmes aussi riches seulement de cœur et d'ingéniosité, pourraient faire une place aux petits vêtements de deuil, sans préjudice du linge des blessés et des vêtements aux soldats. Habiller des petits enfants, échanger le vêtement élimé contre un vêtement chaud serait pour les ouvrières bénévoles une douce récompense, et ainsi serait réalisée une partie de notre programme féministe dans lequel nous avons inscrit toutes les œuvres d'assistance, et en première ligne celles qui ont pour but la protection de la femme et de l'enfant.

J. Collombel.
Directrice de l'Ecole primaire supérieure « Edgar-Quinet », Marseille.

Chronique des Œuvres et Institutions

Communications de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

Congrès. — Dans sa séance du 27 février, le Comité Central de l'U. F. S. F. a décidé d'ajourner son Congrès annuel. L'U. F. S. F. étant une société nationale, il est impossible dans les circonstances actuelles de songer à réunir tous nos délégués de Groupes.

Chacun fait aujourd'hui son devoir pour le pays et toutes nous sommes absorbées par des œuvres que nous ne pouvons quitter.

Le Comité Central remercie profondément ses Groupes qui malgré les moments d'épreuve que nous traversons, ont tous compris qu'ils devaient à notre cause de rester unis et solidaires.

Les cotisations annuelles sont toutes rentrées ou vont l'être d'ici peu. Beaucoup de Groupes se sont réunis pour organiser des œuvres patriotiques. Maintenant la tâche de nos Groupes sera de convoquer leurs membres, et de préparer déjà le travail d'avenir.

Nous donnerons d'ici peu un aperçu des questions qui devront préoccuper les femmes après la guerre et que nous devons envisager dès maintenant. Notre devoir à nous féministes est en effet à l'heure présente d'agir doublement : par l'action immédiate dans les œuvres, par la préparation méthodique du travail de demain.

Visites aux blessés. — Sur la demande de plusieurs de nos Groupes, nous organisons bien volontiers un service de « Visites aux malades et aux blessés militaires ».

Prière donc à nos amis des départements de nous signaler les personnes que nous devrons aller voir. Nous indiquer les hôpitaux (et les salles d'hôpitaux) où ils sont soignés ; nous dire s'ils sont contagieux ou non.

Pour Paris, adresser la correspondance à Mme Marguerite Martin, 195, rue des Bourguignons, Asnières, qui assurera le service des visites et donnera des nouvelles du malade soit à sa famille, soit à nos correspondants.

Notre but sera d'aider moralement et s'il y a lieu, matériellement, le malade ; nous nous efforcerons de remplacer auprès de lui sa famille absente.

Pour les militaires dont les familles habitent les régions envahies, nous verrons avec l'organisation du Conseil National des Femmes qui a déjà donné des résultats si remarquables, à leur donner si possible des nouvelles des leurs.

Pour les militaires soignés en province, écrire directement à nos secrétaires de groupes ou à nos délégués, ou bien écrire à Paris, au secrétariat général qui enverra les demandes aux Groupes.

Réfugiés. — Si nos membres veulent nous signaler des familles « réfugiés » auxquelles ils s'intéressent, nous ferons également tout notre possible pour leur faire paraître moins dures les épreuves momentanées qu'elles ont à supporter.

Propagande internationale. — Si nos Groupes ont à l'étranger des relations possédant une certaine influence, prière de nous envoyer leurs noms. Nous leur ferons parvenir gratuitement le Livre Jaune et toutes les brochures susceptibles de faire connaître « la vérité » dans tous les pays.

Le Comité Central de l'U. F. S. F. a déjà expédié le Livre Jaune, le récit officiel des atrocités, la brochure de M. Bédier aux présidentes des sociétés affiliées à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. Envoyer les adresses au Secrétariat général, 53, rue Scheffer.

C.-L. Brunschvicg.

A l'Union fraternelle des Femmes

Dans sa séance du jeudi 25 février, sous la présidence de Mme Amélie Hammer, une proposition de Mme Moll-Weiss a été unanimement approuvée pour son féminisme et son actualité. En ces temps troubles, où le commerce subit une effroyable crise, faute d'hommes, il serait bon que des femmes se décidassent à se faire voyageuses, afin de prendre la place que la haine qu'inspire l'Allemagne au monde entier laissera vacante dans les affaires du commerce européen et américain. Déjà les Anglais s'occupent de supplanter l'Allemagne dans tous les pays qui étaient en relations d'affaires avec elle. Les Italiens, les Espagnols ont compris aussi qu'il y a une place à prendre, et se hâtent de profiter du moment où la guerre paralyse le commerce allemand.

Les hommes, en France, étant au feu, les femmes ont le devoir — quand cela est dans leurs aptitudes, non seulement de se pencher sur leurs souffrances physiques et de panser leurs blessures, mais encore de relever la situation économique nationale. Elles n'ont qu'à oser et à se faire connaître aux Chambres de commerce. Sa conclusion est que ce serait une excellente façon et profitable à tous — de démontrer ce que peuvent les femmes.

Mme François Raspail fait, à propos de la reconstitution du foyer dans les villages détruits, une causerie à la fois solide et brillante. Elle met en opposition les riants villages naguère florissants et les ruines d'aujourd'hui et, devançant les beaux jours où l'ennemi sera enfin chassé de toute la France, elle suppose la reconstruction immédiate. Elle démontre qu'alors la compétence des femmes dans tous les détails de l'intérieur s'impose, et que les architectes auront tout à gagner à suivre les conseils des maîtresses de maison. Les maisons bien comprises au point de vue de l'hygiène et de l'agrément, il faut s'occuper de les meubler. L'Union fraternelle y a songé, en fondant dans son sein une Commission qui s'occupera de cette question, en rassemblant des fonds ajoutés à ceux que l'Etat pourra fournir à titre d'indemnité. Mais Mme Raspail souhaite que le don gratuit des meubles ne se fasse qu'exceptionnellement pour les plus malheureux, et que des fabricants patriotes fournissent, au prix coûtant, ces meubles payables au comptant ou par annuité, selon les moyens de ceux qui les achèteront, en en payant le prix sur le montant de leur indemnité. Mme Moll-Weiss, pour éviter l'exploitation de cette situation, conseille de consulter les Compagnies d'assurances sur les sommes pour lesquelles les meubles détruits ou volés étaient assurés. Elle donne l'idée d'un concours de dessins de meubles à la fois élégants et solides.

L'Union fraternelle des Femmes enregistrera ainsi, à son actif, le succès de la renaissance de l'art et de la beauté dans le mobilier.

La Présidente, après avoir déclaré que la Société tiendra à concilier l'intérêt de l'hygiène avec le plus d'esthétique possible, donne la parole à M. Aristide Pratelle, savant dont l'ardeur mise au service de l'œuvre de Clémence Royer, le recommande d'avance aux féministes.

Par la plus moderne des méthodes scientifiques, M. Pratelle invite les esprits éclairés à entreprendre une étude sérieuse de ce fléau dont souffre l'humanité tout entière : la guerre.

Il affirme que la guerre, sa morale et sa philosophie, qui s'identifient avec l'histoire de l'humanité, est un problème déconcertant dont les causes lointaines et profondes remontent aux temps préhistoriques.

Après avoir passé en revue toutes les phases géologiques où êtres et objets furent constamment en état de lutte, le conférencier nous donne l'espoir d'un nouvel état de choses, où la sagesse des pays comme la France, et leur puissance civilisatrice triompheront des pays de force brutale et de conquêtes armées.

La prochaine séance de l'U. F. S. F. aura lieu le jeudi 18 mars, au Musée social, rue Las-Cazes.

P.

L'Aide Morale.

Le 7 mars, l'Aide Morale donnera des séances :

Pour le 3e arrondissement, dans la salle des Fêtes de l'Institut national des Sourds et Muets, 252 bis, rue Saint-Jacques ;

Pour le 13e et le 15e, dans les salles des Fêtes de ces deux mairies ;

Pour le 19e, au *Stand*, avenue Jean-Jaurès, 87.

Jouets de France

Une exposition très intéressante de jouets d'invention française vient d'être organisée chez une féministe philanthrope bien connue, qui désire ne pas être nommée.

Ce qu'il faut en retenir avant tout, c'est la découverte et la mise en œuvre de matières et de procédés qui permettront à l'industrie française de produire des poupées égales par le prix et supérieures par la qualité à celles qui jusqu'ici nous venaient d'Allemagne. L'inventeur est M. Benedictus et l'on a pu juger par les spécimens très artistiques de poupées exécutés par Mme Durand Marx, sculpteur, de l'intérêt de ses trouvailles.

Très remarquées les maquettes de toute une série de scènes d'actualité de Mme Judith Gautier, en collaboration avec Mlles Meyer et Alice Bergerat. Ces scènes, dont les personnages seront reproduits par les procédés Benedictus, étaient destinées à l'Exposition de San Francisco.

Tout un lot de jouets mécaniques était d'une provenance touchante. Ils sont, en effet, l'œuvre des blessés de l'hôpital militaire de Dinard.

Ces modèles ont pu être créés grâce à l'obligeante initiative de M. Royer, professeur de dessin à Dinard, qui a mis son atelier à la disposition des artistes.

Les objets exposés seront prochainement mis en vente au profit de diverses œuvres dans un magasin qui actuellement s'organise et dont nous reparlerons.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-38.
Cafés — Thés — Maté
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

JOFFRE Conseils, Appui aux Familles. Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs même en cas (argent de suite). J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS 40 boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 03-24. (Ne pas confondre.)

La gérante : JANE MISME.

PARIS. — IMP. CH. DE SARLABOUS, 237, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ THORNIN, SUCCR

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher
combien meilleur !!
18, Avenue de l'Opéra